NON, NON LES CAISSES DE L'ETAT NE SONT PAS VIDES !



Le Canard enchaîné 30/11/11

Enfin une victoire pour nos généraux

JUSQU'À 6 700 euros de plus par an pour les onze plus veinards ! Les fonctionnaires, dont les traitements sont gelés pour 2011 et 2012, seront heureux d'apprendre que tous les serviteurs de l'État ne sont pas au pain sec. Au ministère de la Défense, la soupe est bonne pour les huiles. En toute discrétion, dès le grade de lieutenant, quelques milliers d'officiers et de généraux ont connu une substantielle augmentation.

Les généraux d'abord : le 29 juillet 2011, un arrêté a fixé les « *conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire* ». Les 126 héros aussi indispensables à la nation que les généraux chargés des « *fréquences* », du « *service militaire adapté* », du « *retour à la vie civile des officiers généraux* », du « *commandement interarmées des hélicoptères* », de la « *coordination de la fonction garde-côte* » ainsi que le chef de « *l'inspection du travail* » (militaire) ont été les mieux servis et gratifiés de 80 à 140 points de mieux. Soit, à 4 euros le point d'indice, un petit supplément d'âme de 320 à 560 euros par mois, qui s'ajoutent à des traitements dépassant tous les 5 000 euros.

Année préélectorale oblige, leurs subordonnés, eux aussi, ont vu leur ordinaire amélioré par un décret du 4 octobre 2011, avec rappel depuis le 1er janvier dernier. Une armada de colonels, lieutenants-colonels, commandants, capitaines et lieutenants ont vu ainsi enfler leur solde. Entre 80, pour les moins vernis, et 404 euros par mois, pour les plus chanceux.

Au ministère de la Défense, on explique que ces douceurs font partie d'un vaste plan de revalorisation entamé avec l'amélioration de la condition militaire, à commencer par la base et les sous-offs. Il s'agissait de ne pas décourager ceux qui n'ont aucune chance de finir dans les étoiles.

Et tout ça sans une grève, sans une manif !

B. R.

J'en veux pour preuve cette largesse de nos dirigeants à l'égard des officiers dont les fins de mois difficiles sont bien connues. De quoi s'agit-il ? De leur attribuer une poignée de points d'indice supplémentaires (de 80 à 140 soit de 320 à 560 euros par mois) dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire mieux connue au ministère de la Défense sous l'acronyme NBI.

Petit rappel historique, cette NBI a été instituée en 1990 par Michel Rocard (elle n'est donc plus si nouvelle que ça) et se proposait de rénover la grille des classifications et des rémunérations. Elle voulait avant tout, dans l'esprit de son concepteur, donner un coup de pouce aux traitements des basses catégories indiciaires et notamment ceux de la catégorie C des agents de l'Etat. Les bénéficiaires, à la mise en place de la NBI, appartenaient à des catégories professionnelles ciblées et, pour être désignés devaient

occuper des postes à responsabilité particulière. Leur nombre était donc limité.

Evidemment, ces points supplémentaires octroyés à certains et pas à d'autres ont fini par susciter quelques jalousies notamment à l'endroit de ceux qui devaient les répartir dans leur service et par conséquent, peu à peu, au fil des ans, cette NBI s'est généralisée à l'encadrement puis au sommet de la hiérarchie militaire à un point tel que le Canard enchaîné du 30 novembre 2011 s'est emparé du sujet. Il est vrai qu'en arrosant les galonnés et étoilés qui ne sont pas dans le besoin, le Gouvernement a fait fort. Il est donc probable que des considérations électoralistes se cachent derrière cette générosité soudaine comme le pense Madame Rossigneux dans son article attaché au lien ci-après.

NBI pour les gradés

Photo de Michel Rocard prise dans 20minutes.fr